

Facture n° 894573 du 20/11/2025

Votre code client : 2579104

Votre commercial : BRAS PHILIPPE - Tél : 06 87 43 54 97

Service recouvrement : 07 86 57 74 63

teodor_dimitrov@cargill.com

Adresse de livraison

Adresse de facturation

EARL DU TERLY
BOS ALAIN
LE TERLY
46270 FELZINS

GAEC DU TERLY
LE TERLY

46270 FELZINS

Article	Désignation	TVA	Qté	PU HT	Montant HT	Esc.	Total HT
Commande n° 257985840 livrée le 10/11/2025							
229 688	NEOMIX APLOMB A 25KG ▯ pour Ovins	(1)(3)(4) 5,50	4	46,210 €	184,84 €	1,20 €	183,64 €
273 987	SEAU IMPULSION VA 22KG ▯ pour Vaches Allaitantes	(1)(3)(4) 5,50	3	34,340 €	103,02 €	0,67 €	102,35 €
Sous total					287,86 €	1,87 €	285,99 €

(b) Le prix de vente inclut une éco-contribution pour la collecte et la valorisation des emballages.

(1) Garanti GMP+FSA / Certified GMP+FSA

(3) Fabriqué par un site certifié OQUALIM-STNO

(4) Convient aux filières "Nourri sans OGM<0.9%"

La prise de possession des marchandises vaut l'acceptation de nos conditions Générales de Ventes imprimées au dos

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
285,99 €	5,50 %	15,73 €

Total HT	285,99 €
Total TVA	15,73 €
Net à payer	301,72 €
Echéance	30/11/2025

Votre facture sera prélevée le 30/11/2025 sur le compte n° FR7611206000830328652000089

Application de pleins droits (art L.441-6 ET D.441-5 du code du commerce) d'une pénalité de retard de paiement au taux de 15% annuels calculée sur les sommes impayées, ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Aucun escompte pour paiement anticipé sauf stipulation contraire.

Néolait SAS-BP 01 - 22120 YFFINIAC - France-Tél 3 33(0)2 96 63 82 86
Néolait SAS au capital de 14 880 000 € - RC St Brieuc B 496 680 299 APE 1091 Z - TVA FR 47 496 680 299
adv_neolait@cargill.com
IBAN : FR76 1220 6049 0084 8223 4000 169 -- BIC-AGRIFRPP822
Retrouvez vos factures sur notre site : <https://www.neolait-connect.fr>

Règlement : Prélèvement auto.le 30/11/2025

Votre facture sera prélevée le 30/11/2025 sur le compte n° FR7611206000830328652000089